

Réf. : CB/DL/ma CP 06/07

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer  
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE  
Député du Hainaut occidental

**La Ministre Christiane Vienne se montre peu attentive**  
**au projet de fusion des hôpitaux tournaisiens**

Comme la presse l'a relaté ces derniers mois, les trois hôpitaux tournaisiens (CHRT, RHMS et Clinique Notre-Dame) opèrent progressivement un rapprochement pour créer à terme, dans les prochaines années, une seule et même structure hospitalière.

Le Député Chantal Bertouille vient donc d'interroger la Ministre Christiane Vienne sur les conséquences juridiques de cette fusion mais également sur la qualité et l'offre de soins à Tournai ainsi que sur la conservation des droits du personnel du CHRT.

Dans sa réponse, la Ministre a informé Madame Bertouille qu'elle n'avait pas eu récemment l'occasion de faire le point sur l'état des négociations devant aboutir à de premières collaborations et qu'il relevait des pouvoirs organisateurs concernés d'en définir le cadre.

La Ministre n'est donc pas actuellement en mesure de donner une appréciation sur le respect, par les futures conventions de collaboration, du droit au libre choix du patient, lequel continuera cependant à pouvoir s'adresser « librement » à une offre de soins qui, sur le plan médical, n'en sera nullement modifiée.

La Ministre Vienne s'inquiète également fort peu de la situation du personnel. En effet, pour celle-ci, les conséquences qui pourraient découler sur la problématique du personnel feront vraisemblablement **l'objet d'un accord équilibré avec les partenaires sociaux qui semble s'orienter à ce jour vers un maintien de la mise à la disposition des statutaires, avec continuation des droits acquis.**

A nouveau, pour le Député Chantal Bertouille, la Ministre Vienne se montre peu certaine quant au sort qui sera réservé au personnel du CHR de Tournai.

La Ministre Vienne se montre également peu inquiète quant au maintien d'un service public de soins ou non à Tournai « *Quant au maintien, à terme, du caractère public de l'offre de soins sur la région de Tournai, ou à la disparition, telle qu'elle a été évoquée, il ne me semble pas aller à l'encontre du maintien d'une offre de soins cohérente, accessible et de qualité* ».

L'ensemble de la réponse qui a été communiquée par la Ministre Vienne laisse un goût de trop peu à Madame Chantal Bertouille qui ne manquera pas d'interpeller à nouveau la Ministre Vienne concernant l'important dossier de la fusion des hôpitaux tournaisiens.